

Zeitschrift: L'instruction publique en Suisse : annuaire
Band: 33/1942 (1942)

Artikel: Valais
Autor: Mangisch, Maurice
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-112967>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Valais.

Dans la nuit du 19 au 20 février 1942 s'est éteint à Sion, à l'âge de 83 ans, *M. Albert Hoeh*, ancien directeur de l'Ecole normale et, pendant de nombreuses années, membre du comité de rédaction de cet *Annuaire*.

Venu de France en 1903, il enseigne d'abord les sciences dans notre établissement cantonal dont il devient, en 1908, directeur chargé des cours de pédagogie. Fin psychologue, il excelle dans cette branche et dans ses applications à la pratique quotidienne du maître d'école. Au sein de la Commission cantonale de l'enseignement primaire, il conseille le Département dans le choix des manuels et l'établissement des programmes. Il nous souvient encore de ses conférences et de ses remarquables leçons pratiques sur l'introduction dans nos classes du manuel de langue française de Sensine, et sur l'application de la méthode concrète à l'enseignement de la langue maternelle.

Vivant son idéal religieux, il imprime dans l'âme de ses élèves l'attachement à la foi chrétienne, le respect de l'autorité, la soumission aux règles morales et à cette discipline qu'il fait régner dans sa maison de façon exemplaire. A son tour, plus d'une génération d'instituteurs s'appliquera à inculquer à ses élèves les mêmes principes et les mêmes vertus qui sont la base de l'œuvre éducatrice.

L'intelligence et le labeur de M. Hoeh lui assurent des connaissances si étendues qu'il peut au besoin remplacer un confrère dans l'enseignement de n'importe quelle branche. Aussi se représente-t-on l'épreuve de cet intellectuel arraché par une longue et cruelle cécité au commerce de ses livres familiers ! Seuls une âme haute comme la sienne, les consolations surnaturelles et les égards de son entourage peuvent adoucir une si grande détresse qui l'oblige, en 1935, à quitter ses fonctions de directeur. Se sentir désormais inutile lui paraît insupportable, et la plus grande joie qu'on puisse lui faire est de lui demander un service. Il lui arrive ainsi de fonctionner encore aux examens des écoles normales. C'est que la nuit des yeux n'avait point gagné sa vive intelligence ni affecté une oreille demeurée sensible à la plus légère faute musicale.

M. Hoeh est mort entouré de l'estime générale et de l'affectueuse reconnaissance de ses anciens élèves qui, nombreux, venaient solliciter, dans sa retraite, les conseils de celui qu'ils

considéraient toujours comme leur guide le plus sûr. Le peuple valaisan gardera en vénération la mémoire de cet homme de bien, qui consacra le meilleur de sa vie à l'éducation de nos jeunes générations.

Une autre perte vivement ressentie dans nos milieux pédagogiques fut celle de *Mgr Dévaud*, grand ami de notre personnel enseignant, et qui eût souhaité entretenir avec lui un contact encore plus fréquent. Plusieurs l'ont connu en suivant ses cours à Hauterive ou à l'Université de Fribourg ; d'autres l'ont entendu dans une assemblée générale ou régionale ; presque tous ont lu ses avenantes brochures, par exemple « Lire, parler, rédiger », « Dieu à l'Ecole », soumises à l'étude des candidats au brevet de capacité. Ce maître de la pédagogie catholique contemporaine appelé à parler devant des auditoires de choix à Bruxelles, à Madrid et dans d'autres capitales, considérait à l'égal d'une faveur de pouvoir s'adresser à nos régents de la campagne. Né en terre paysanne, Mgr Dévaud était demeuré l'homme simple, affable et généreux. Nous n'avons vu chez personne tant de bonté souriante unie à de si hauts talents. Il nous laisse une floraison d'ouvrages où nous irons puiser lumière et réconfort. Mais plus d'un œil se mouillera à la pensée que l'ami qui nous parle encore dans le dialogue familier de ses livres n'est plus, ayant déjà reçu l'éternelle récompense de Dieu dont il voulait le règne dans sa chère Ecole, objet de toutes ses sollicitudes, dévouement de toute sa vie.

Le dévouement est bien la qualité essentielle du maître dans les circonstances actuelles si peu favorables à la mission et au succès de l'école. Collaboration souvent précaire de la famille, dispersion de l'esprit chez l'enfant, emprise des activités en marge de l'étude, primauté du muscle sur l'esprit, souci aigu du pain quotidien, besoin de se l'assurer par le travail des jeunes encore en âge scolaire, tout semble se liguier contre l'école et méconnaître la valeur d'une solide formation primaire, la seule culture intellectuelle pour le plus grand nombre.

Dans certaines localités, la fréquentation des *cours complémentaires* pose maint problème ardu. Qui peut s'en dispenser fait une bonne affaire ! Le Département, les Inspecteurs sont assaillis de demandes d'exemption basées la plupart sur le besoin de gagner, le risque de ne plus retrouver son travail après avoir suivi les cours etc., etc. Le Département a dû statuer, en principe, que la perte d'un gain n'est pas un motif d'exemption ou de congé. Si l'élève invoque la perte de son emploi, le Département s'offre à intervenir auprès des industriels et des entrepreneurs pour lui épargner ce préjudice. Pour le reste, les dispenses ne

doivent être accordées qu'en cas de force majeure : maladie, indigence, mobilisation prolongée d'un membre de la famille, etc. Il convient aussi de persuader les élèves qu'en s'instruisant aux cours complémentaires, ils augmentent leur bagage intellectuel, et remplissent un devoir civique à l'égard du Valais auquel ils se doivent de faire honneur en toutes circonstances. La décision du Conseil d'Etat d'interdire le travail des mines aux jeunes gens de moins de dix-huit ans a apporté quelque allègement au difficile problème des cours complémentaires, en attendant qu'ils évoluent vers l'enseignement agricole proprement dit.

Cours agricoles pour les jeunes gens, écoles ménagères pour les filles, voilà d'heureuses réalisations en perspective ! En ce qui concerne l'enseignement ménager, l'ouverture de la *Section normale ménagère* est chose accomplie. Un certain nombre de candidates ayant subi les examens d'entrée à l'Ecole normale, se sont inscrites dans ladite section. Elles suivront, les deux premières années, les mêmes cours que les institutrices primaires, et se spécialiseront dans l'enseignement ménager durant les deux dernières années. D'ores et déjà les maîtresses ménagères formées en dehors du canton accomplissent un excellent travail, sous l'experte direction de M^{me} Hallenbarter, à Brigue, si dévouée à toutes les œuvres sociales. De nombreuses communes, même dans les vallées les plus reculées de Viège, d'Hérens, d'Anniviers, ont eu des *cours ambulants*, des leçons ou des conférences d'orientation qui ont obtenu un plein succès et ont permis à beaucoup de jeunes filles et de mères de famille d'appliquer chez elles l'enseignement des cours. Voilà, certes, de la bonne politique familiale, une forme efficace de lutte contre la tuberculose, un moyen de « valoriser » les salaires modestes par une meilleure utilisation de leur pouvoir d'achat et un emploi plus judicieux des marchandises achetées ou produites directement. Aussi souscrivons-nous sans réserve à ces considérations extraites d'un article de journal de M. R. Jacquod, ancien instituteur :

« Nous ne pourrions jamais assez encourager M. le conseiller d'Etat Pitteloud de persévérer dans cette voie où il a d'ailleurs fait preuve d'un esprit novateur, qui est appelé à rendre au pays des services plus grands qu'on ne le pense.

Un vieux dicton dit que la femme fait et défait les ménages. On dit aussi que l'amour passe par l'estomac, ce qui veut dire, traduit en langage clair, que lorsque le ménage est bien tenu, il y a harmonie dans le foyer.

Eh bien ! reconnaissons-le franchement, jusqu'à maintenant, on ne s'est pas suffisamment soucié de donner à nos jeunes filles, la formation nécessaire qui leur permettra de bien tenir un ménage.

Beaucoup d'entre elles se marient sans avoir aucune idée de l'économie domestique, de l'hygiène, des soins à donner aux enfants. Ne parlons pas de savoir faire la cuisine, ce qui, malgré tout, est un art et combien apprécié des hommes.

On parle beaucoup aujourd'hui de la défense de la famille. Les écoles ménagères qui préparent la jeune fille à la vie familiale sont une des formes actives de la vraie défense de la famille, dans le domaine moral aussi bien que matériel.

Les écoles primaires, les écoles ménagères, les cours professionnels sont « des écoles pour la vie » au service de tous nos paysans, de nos ouvriers et artisans. Elles peuvent diminuer grandement les soucis de tous ordres de notre population, et la rendre plus heureuse. En regard de celles-là, les écoles secondaires restent d'ordre secondaire.

Quand tous nos villages auront leur école ménagère, peut-être alors viendra l'heure des écoles secondaires. »

Les *écoles secondaires* ! Un débat s'est ouvert à leur sujet au Grand Conseil. Le mouvement était parti du Club valaisan de Zurich auquel se sont ralliées les sociétés valaisannes de Berne, de Bâle et de Genève. Dans une circulaire d'octobre 1941, elles déclarent :

« Nous avons bien en Valais quelques écoles industrielles analogues aux écoles secondaires des autres cantons, mais ces écoles ont leur siège dans les localités de la plaine, en sorte qu'une minorité seulement de notre population y trouve accès. Au contraire, dans les vallées latérales où précisément le taux de la natalité est le plus élevé et où par conséquent la nécessité de chercher de l'occupation au dehors s'impose plus encore, ces écoles font presque entièrement défaut. C'est pourquoi la création d'écoles secondaires dans nos vallées latérales nous paraît s'imposer et nous estimons que la population de ces régions a le droit de demander qu'on la mette ainsi en mesure de bénéficier de l'instruction nécessaire pour acquérir, au cas où elle serait forcée de chercher une existence en dehors du canton, la formation indispensable à cet effet. »

La suggestion du Club valaisan a retenu l'attention du Département de l'instruction publique qui, dans l'impossibilité de tout entreprendre à la fois, en raison même des crédits limités mis à sa disposition, doit aller au plus pressé : l'enseignement ménager et l'amélioration des bâtiments et des locaux scolaires. Le tour viendra sans doute au problème des écoles secondaires qui pourrait trouver sa solution dans une structure modifiée de l'école primaire, un certain prolongement de la scolarité et l'application aux classes supérieures d'un programme élargi à des branches du degré moyen. Relevons, à propos des écoles secondaires, trois points intéressants.

La base légale pour la création de ces écoles se trouve déjà dans notre loi cantonale de 1910, due à M. le conseiller d'Etat Burgener, qui a rendu possibles tous les progrès accomplis dans la suite. Outre l'école industrielle inférieure de trois ans, cette loi prévoit un type d'école moyenne de deux ans qui, avec un rajeunissement des programmes, répond à celui des écoles secondaires qu'on réclame pour nos vallées latérales.

Dans une de ces vallées, la grande commune montagnarde de Bagnes a réalisé depuis très longtemps, avec le plus grand succès, un type d'école secondaire qui a puissamment contribué au développement de sa laborieuse population : la « Grande Ecole », transformée en école moyenne, puis en école industrielle et professionnelle. Elle possède, par surcroît, les premières classes du gymnase littéraire.

Quel contraste avec le cas récent d'Evolène à propos duquel le Rapport de gestion observe :

« Pour nous rendre compte de l'intérêt que la population des campagnes porte à la création des écoles secondaires, nous avons ouvert une école secondaire à Evolène. Fréquentée normalement par une dizaine d'élèves pendant les mois d'hiver, cette classe a été abandonnée par les écoliers dès l'arrivée des beaux jours. En présence du très petit nombre d'inscriptions et du désintéressement de la population pour cette nouvelle institution, les autorités communales ont renoncé à leur école pour 1942 ! »

Evidemment cet échec ne saurait être déterminant. Nous pouvons avoir confiance en M. Pitteloud qui, après avoir résorbé la pléthore du personnel enseignant, et développé l'enseignement ménager, saura bien conduire à une solution satisfaisante le nouveau problème des écoles secondaires qui n'est pas dépourvu d'intérêt.

Il a d'ailleurs lumineusement exposé à la *Société valaisanne d'éducation* l'œuvre accomplie et celle qui reste à entreprendre. Avec la conférence de M. l'architecte Virieux sur l'esthétique de nos paysages, le discours du Chef de l'Instruction publique fut la partie la plus intéressante du congrès tenu à Sion, le 23 avril 1942, sous la présidence de M. le préfet Thomas. M. Virieux montra par de magnifiques clichés les réalisations harmonieuses de l'homme, comme aussi ses erreurs regrettables, dans la création des paysages : jardins, monuments, agglomérations. Une résolution fut ensuite votée en faveur d'un organisme d'Etat pour la défense de notre patrimoine national.

Dans le même ordre d'idées, M. le Dr Mariétan a entretenu sur la Protection de la nature les *institutrices du Valais romand* réunies à Sion, le 9 avril 1942, sous la présidence de M^{lle} Carraux.

« M. le Dr Mariétan, relate l'*Ecole primaire*, nous a parlé de cette question qui lui est si chère, avec une simplicité pleine de charme. Il s'est adressé aux institutrices comme à des auxiliaires dans la lutte pour conserver à notre Valais son vrai visage et son patrimoine. Il a voulu nous faire prendre connaissance du rôle actif que nous pourrions jouer en ayant à cœur l'enseignement au moins occasionnel de la protection de la nature. Les articles que M. Mariétan a publiés dans l'*Ecole primaire* sont un guide sûr et serviront de base à cet enseignement ; ils ont été édités dans la brochure qui porte le même titre que la conférence et que nous avons dans les bibliothèques scolaires. M. le Dr Mariétan commente successivement ce qui se rapporte à la maison, à l'ameublement, au village, aux nouvelles constructions, aux couleurs, aux costumes, aux forêts, à la protection des animaux et de la flore. Nous songeons que chacun de ces thèmes pourrait donner un excellent centre d'intérêt et nous nous promettons d'en faire aussitôt l'essai. »

Pour quelques-unes, sans doute, cette bonne intention ne demeurera pas lettre morte, mais passera, vivante et lumineuse, dans le domaine des réalisations.

M^{lle} R. Rey, institutrice à Saxon, a présenté ensuite une captivante causerie intitulée : « Nos classes enfantines ».

« Elle s'éleva, poursuit l'*Ecole primaire*, contre les préjugés qui trop souvent président au choix du personnel « des petites classes ». Elle rappela l'importance d'un bon départ qui consiste moins à faire emmagasiner un grand nombre de connaissances qu'à apprendre à l'enfant à voir, à sentir, à penser. Nous n'y arriverons qu'en écoutant l'enfant, en le comprenant, en ne lui imposant pas un effort qui étant au-dessus de ses possibilités, lui rend la classe odieuse et fait de lui un être passif. Passant en revue lecture, langue maternelle, arithmétique, M^{lle} Rey indique des procédés qui pour la plupart d'entre nous sont nouveaux et dans lesquels nous avons reconnu le souci d'éviter et routine et verbalisme et moindre effort.

Pourquoi M^{lle} Rey ne nous ferait-elle pas bénéficier plus souvent de son expérience ? »

C'est également sur ce vœu que nous terminerons notre chronique 1942, en regardant l'avenir avec confiance, sous l'impression de réconfort que nous avons emportée de la belle Journée des institutrices du Valais romand.

Dr MANGISCH.